

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 03 août 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, Mme FALXA Odile, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Était excusés** : Mme AYÇAGUER Elorri, M. DACHAGUER Peio, M. GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton

**A été nommée comme secrétaire de séance** : Mme FALXA Odile

Date convocation : 28/07/2023

Date d'affichage : 28/07/2023

### DECISION N° 2 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ARROSSA DU 1ER SEPTEMBRE 2023 AU 31 JANVIER 2024

(Nomenclature : 4.1)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal à la commune de Saint Martin d'Arrossa en vue d'assurer l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 janvier 2024.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent communal et à engager toutes démarches nécessaires à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 03 août 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 11/08/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 11/08/2023

